



Assemblée générale

Distr.  
LIMITEE

A/42/L.27/Add.1  
20 novembre 1987  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-deuxième session  
Point 33 de l'ordre du jour

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cap-Vert, Congo, Cuba, Ethiopie, Ghana, Guinée, Haïti, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Koweït, Madagascar, Malaisie, Mauritanie, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Nigéria, Ouganda, Pakistan, Philippines, République arabe syrienne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Sao Tomé-et-Principe, Soudan, Trinité-et-Tobago, Viet Nam, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zambie et Zimbabwe : projet de résolution

Applications de mesures coordonnées et strictement contrôlées contre l'Afrique du Sud

Additif

Ajouter les pays suivants à la liste des auteurs du projet de résolution :

Jamaïque, Sénégal et Union des Républiques socialistes soviétiques.